

COMMUNE D'AIRVAULT  
**EXTENSION ET RAFFRAICHISSEMENT DE LA SALLE ANNEXE**  
**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**



**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

COMMUNE D'AIRVAULT

1 rue Constant Balquet

79600 AIRVAULT

Tél. 05 49 64 70 13 – Courriel [mairie@airvault.fr](mailto:mairie@airvault.fr)

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Monsieur Le Maire

**PROFIL ACHETEUR :**

<https://www.marches-securies.fr>

**MAITRE D'ŒUVRE :**

Atelier d'architecture R & C – 13-14 place de la Libération – Argenton-les-Vallées – 79150 ARGENTONNAY

Tél. 05 49 72 93 12 – courriel [contact@architecte-rc.com](mailto:contact@architecte-rc.com)

**PROCEDURE :** Procédure adaptée (articles L2123-1, R2123-1, R2131-12 du Nouveau Code de la Commande Publique)

**OBJET DU MARCHÉ :** Extension et rafraichissement de la Salle Annexe à Airvault

**En application des dispositions du Nouveau Code de la Commande Publique, l'exécution du marché comporte une clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi obligatoire.**

**NOMBRE ET CONSISTANCE DES LOTS :**

10 LOTS

Lot 1 : Terrassement - Démolition – Gros-œuvre

Lot 2 : Charpente bois – Ossature bois – Bardage

Lot 3 : Etanchéité PVC

Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures

Lot 5 : Cloisons sèches

Lot 6 : Plafonds suspendus - Isolation

Lot 7 : Revêtements de sols carrelage - Faïence

Lot 8 : Peinture – Revêtements muraux

Lot 9 : Chauffage Ventilation - Plomberie – Sanitaire

Lot 10 : Electricité

**PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES :**

Le dossier de consultation comporte 2 PSE imposées :

- PSE s'impose au lot 2 Charpente bois – Ossature bois – Bardage
- PSE s'impose au lot 8 Peinture – Revêtements muraux

**VARIANTES :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

**DURÉE DU MARCHÉ – DÉBUT ET FIN DES TRAVAUX :**

9 mois (y compris période de préparation et congés) à compter de la date de l'ordre de service de démarrage des travaux (date prévisionnelle de la période de préparation : janvier 2022).

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les conditions de participation et les modalités de leur vérification sont précisées dans le règlement de consultation.

### **CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Les critères suivants seront utilisés pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Valeur technique jugée sur le contenu du mémoire technique remis par le candidat : 60%
- Prix des prestations : 40%

Le Maire ou un prestataire, délégué de cette mission dans le cadre de son marché, pourra opérer une négociation avec les candidats afin de sélectionner l'offre économiquement la plus favorable.

### **CONDITIONS DE DÉLAIS ET DÉPÔT :**

Date limite de réception des offres : VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021 À 12 HEURES

Dépôt dématérialisé : voir conditions au Règlement de consultation

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

### **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**

Les entreprises peuvent télécharger gratuitement le dossier de consultation sur le site :

<https://www.marches-securies.fr>

### **INSTANCES CHARGÉES DES PROCÉDURES DE RECOURS ET AUPRÈS DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Tribunal administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – Hôtel Gilbert – BP 541 – 86020 Poitiers Cedex – courriel [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr) - Tél. 05 49 60 79 19

### **DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 30 AOUT 2021**

Olivier FUILLET  
Maire d'AIRVAULT

